



Ville de passion!

S²LOW



FICHE ACTION N°1

ANIMATIONS ECONOMIQUES

Contexte :

Face à la perte d'attractivité des commerces de centre-ville, les actions de revitalisation des cœurs de ville sont une nécessité. L'ACISL est déjà acteur de cette animation au travers de la braderie commerciale qu'elle organise chaque année.

La commune de Saint-Louis est engagée dans le dispositif Action Cœur de Ville afin de travailler sur plusieurs axes de développement et de reploiement d'un confort d'usage du centre-ville. En parallèle, des actions d'animation sont nécessaires afin d'attirer et faire revenir les clients de manière quotidienne sur le territoire.

Mener des actions de promotion du centre-ville est ainsi un maillon essentiel d'une stratégie de développement de l'activité d'un territoire et un défi organisationnel pour l'ACISL.

Par ailleurs, la ville organise ou soutient des événements dans le centre-ville qui sont autant d'opportunité commerciale : événements sportifs, socio- culturels, touristiques ...

Objectifs :

- Coordonner et impulser une véritable dynamique commerciale en centre-ville,
- Anticiper dans la conduite des projets d'animation
- Créer des RDV réguliers
- Participer à la valorisation de l'image de la ville en contribuant à son dynamisme et son animation
- Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville
- Définir et mener des actions d'animation, de promotion et de communication

Actions :

- Organisation d'une braderie annuelle au mois de juillet (cf fiche action 2)
- Organisation de nocturnes
- Organisation d'événements festifs à caractère économique (fête des mères, fête des pères, fêtes de fin d'année)
- Participations aux activités/événements organisés par la Ville (fête de la musique, 14 juillet,...)

Moyens :

L'ACISL s'engage à :

- Mobiliser des ressources humaines et logistiques nécessaires à l'organisation de l'événement.
- Utiliser des canaux de communication traditionnels et numériques
- Collaborer étroitement entre la Commune de Saint-Louis, l'ACISL et d'autres partenaires locaux pour assurer le succès de l'événement.
- Accomplir toutes les formalités légales et réglementaires auprès des institutions compétentes (Mairie, Préfecture, Gendarmerie, SDIS, SACEM...)

(NB : sauf pour la braderie. L'ACISL adresse sa demande de manifestation services municipaux. La Commune envoie le dossier complet à la Sous-Préfecture de Gendarmerie ...)

La commune s'engage à :

- Accompagner sur les aspects administratifs et d'ingénierie pour la mise en œuvre du plan d'action
- Appuyer l'organisation des opérations événementielles (mise à disposition de moyens techniques et logistiques, ...),
- Relayer la communication de l'ACISL
- Organiser lors des nocturnes un marché thématique (artisanat, fleur ...)

Les aspects liés à la communication autour des événements en partenariat avec La Municipalité devront faire l'objet d'une co-construction et d'une démarche partenariale renforcée,

Calendrier :

En partenariat avec la commune de Saint-Louis et en adéquation avec le calendrier commercial, l'ACISL propose une liste d'évènements annuels.

La liste de ces événements sera transmise à la commune au plus tard au 30 octobre de l'année N-1 afin d'être mis en cohérence avec les ouvertures dominicales de l'année suivante.

Chaque action impliquant la municipalité fera ensuite l'objet d'une fiche détaillée précisant son cadre (date, horaires etc.) et les besoins afférents en termes de logistique et d'occupation de l'espace public. Cette fiche détaillée devra être transmise à la commune au plus tard trois mois avant le démarrage de l'opération (hors braderie).

Budget

A définir

Suivi et évaluation :

- Augmentation de la fréquentation du centre-ville
- Retombée médiatique
- Evolution du CA

Signature